

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 6 décembre 2021

Objet
Fixation des tarifs
pour le report du
concert en
partenariat avec la
Rock School Barbey -
saison culturelle
2021/2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 novembre 2021 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DURLIN à M. GALAN – M. CAVALIERE à Mme COLLIN
Mme SABI à M. ASFOR - Mme BIJOUX à M. BOURIGAULT –
Mme BONNAL à M. JUIF – Mme PROUHET à Mme LACUEY
M. CALT à M. SINSOU

M. MEYRE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le concert de Mathieu Boogaerts programmé initialement le vendredi 8 octobre 2021 à la M.270 a dû être reporté en raison de problèmes techniques liés au contexte sanitaire. Le report de ce concert est planifié au samedi 26 mars 2022.

Par délibération du 14 juin 2021, le Conseil municipal avait approuvé les tarifs du concert.

Conformément à la réglementation, ce report implique que les tarifs soient à nouveau approuvés. Le Conseil municipal est informé que les tarifs n'ont pas connu de modification.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver les tarifs proposés pour le concert de Mathieu Boogaerts programmé le 26 mars 2022.

Vu le Code Général des Impôts ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
 Vu la délibération du 14 juin 2021 ;
 Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 23 novembre 2021 ;

Considérant que, le report du concert suppose que le Conseil municipal se prononce à nouveau sur les tarifs suivants :

Tarifs pour le concert « Mathieu Boogaerts » ; organisé en coproduction entre la Ville de Floirac et la Rock School Barbey, dont la ville de Floirac dispose d'un contingent de places.

Tarif en prévente	Tarif sur place	Invitations
Tarif	Tarif	Exonéré (gris)
20€ (rose)	23€ (orange)	

Sur demande du Comptable du Trésor Public, une billetterie exonérée est comptabilisée pour chaque spectacle.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE les tarifs du concert reporté en partenariat avec la Rock School Barbey 2020-2021.

DIT que les fonds seront encaissés par la régie des Recettes Fêtes et Spectacles et inscrits en recettes au chapitre 70, article 7062.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 décembre 2021

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

Nombre de votants : 33
 Suffrages exprimés : 33
 Pour : 33 unanimité
 Contre :
 Abstention :


